



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Jeunes agriculteurs

Question écrite n° 40861

#### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'aide à l'installation dont bénéficient les jeunes agriculteurs diplômés entrant dans une EARL. Il ressort du dispositif actuel que la prime d'installation est versée sous condition de départ en retraite simultanée d'un agriculteur âgé de plus de soixante-cinq ans, mais aucune période transitoire n'est prévue qui permette au futur agriculteur de compléter sa formation par la transmission du savoir et de l'expérience de son aîné. Aussi lui demande-t-il s'il ne peut pas être envisagé de reconsidérer cette condition de simultanéité afin que le versement de la prime d'installation dont bénéficient les jeunes agriculteurs ne se fasse pas au détriment d'une familiarisation professionnelle qui ne peut leur être que bénéfique.

#### Texte de la réponse

L'installation de jeunes agriculteurs dans le cadre sociétaire est effectivement encouragée car elle permet en particulier une transmission de l'expérience du cedant vers le candidat. En ce qui concerne la transmission d'exploitations déjà modernisées, dans le cas du départ prévu d'un associé, les aides à l'installation peuvent être accordées dès lors que la succession est certaine, même si elle doit intervenir au-delà du délai habituel d'installation. Cette règle permet aux agriculteurs qui s'installent de mieux répartir dans le temps la charge de la reprise et de compléter leur formation avec l'expérience du cedant. Dans chaque département, la direction départementale de l'agriculture et de la forêt peut donner aux candidats toutes les informations nécessaires.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bourg-Broc Bruno](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40861

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juillet 1996, page 3601

**Réponse publiée le :** 2 septembre 1996, page 4695